

**PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE<sup>1</sup> EXTRAORDINAIRE**

**Du 26/11/2020, 17h30**

Ecole élémentaire publique de Chavannes

Ecole :  
E.E.PU CHAVANNES

Téléphone : 04 75 45 22 73

N°RNE : 0260190R

Mél :  
ce.0260190r@ac-grenoble.fr

Suivi par Mme GUILLEMOIS  
la directrice

**Adresse postale**

110 rue de l'Église  
26260 Chavannes

**Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)**

NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé
GUILLEMOIS	Lalotiana	Education nationale	Directeur de l'école <b>Président du conseil d'école</b>	Présente
POCHON	Jacques	Municipalité	MAIRE	Présent
GONTHIER	Stéphane	Municipalité	Conseiller municipal	Excusé
MARTIN	Bénédicte	Education nationale	PE Adjoint Secrétaire	Présente
SCHWARZ	Fanny	Education nationale	PE Adjoint	Présente
		Education nationale	PE Adjoint	
		Education nationale	PE Adjoint	
		Education nationale	1 PE spécialisé du Rased choisi par le conseil des maîtres	
		Comité des parents	Titulaire Gardien du temps	
		Comité des parents	Secrétaire adjoint	
MANSOURI	Stéphanie	Comité des parents	Déléguée titulaire	Excusée
JULIEN	Christelle	Comité des parents	Déléguée titulaire	Présente
RAYNARD	Valérie	Comité des parents	Déléguée titulaire	Présente
TERPAN	Marjorie	Comité des parents	Déléguée suppléante	Présente
		DDEN		

**MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)**

		Education nationale	Autres membres du Rased	
		Education nationale	Médecin ou infirmier	
		Municipalité	Directeur de service	
		Municipalité	ATSEM	
		Municipalité		
		Comité des parents	Suppléants	

**Assiste de droit :**

Civilité Mme ANSART Véronique IEN - Education nationale - Excusé(e)

Le conseil d'école extraordinaire est réuni pour un examen de l'organisation du temps scolaire afin de préparer la rentrée 2021.

Rappel du cadre :

L'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles du département relève de la compétence de l'IA-DASEN. Les horaires scolaires sont définis par arrêté de l'IA-DASEN pour une durée maximale de 3 ans, en statuant à partir d'une proposition conjointe de la collectivité et du conseil d'école.

Les horaires scolaires correspondent à 24 heures d'enseignement hebdomadaires : 6h par jour au maximum 3h05 le matin et 2h55 l'après-midi pour l'école de Chavannes ; avec une pause méridienne de 1h30.

Preennent part au vote, les membres de droit du conseil d'école, ici présents.

La proposition soumise au vote du conseil d'école est la suivante :

Pour la rentrée 2021 et pour une durée de 3ans, les horaires scolaires actuels sont reconduits, pour une semaine à 4 jours d'école : 8h55-12h le matin, 13h30-16h25 l'après-midi.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

Un vote est jugé valide, un avis est jugé favorable, s'il réunit la moitié des suffrages exprimés.

La proposition de reconduction des horaires actuels est validée par le conseil d'école.

Date :26/11/2020, 17h50

Signatures du PV conseil école :

Mme GUILLEMOIS Lalatiana  
Directrice  
Présidente



Mme MARTIN Bénédicte  
PE adjointe  
Secrétaire



**RECONDUCTION DES HORAIRES SCOLAIRES  
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021**

**COMMUNE :** CHAVANNES

Adresse postale :

61 Grande rue 26260 CHAVANNES

Tél : 04.75.45.17.12

Mail : mairie.chavannes@wanadoo.fr

Personne référente (le cas échéant) : M. Jacques Poillon

Commune concernée par un transport scolaire :

Oui - Préciser lequel : A.P.T. Ben Massag Chavannes  Non

**ECOLES CONCERNEES :**

Toutes les écoles de la commune

**Ou Ecole\***

Maternelle

Elémentaire

Primaire

Dénomination : E.E.P.U. Chavannes RNE : 0260190R

\* Merci de compléter autant d'exemplaires de l'Annexe 1 que d'écoles concernées.

**RAPPEL DES HORAIRES SCOLAIRES À RECONDUIRE :**

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

	MATIN		APRES-MIDI	
	Début de la classe	Fin de la classe	Début de la classe	Fin de la classe
LUNDI	08h55	12h00	13h30	16h25
MARDI	08h55	12h00	13h30	16h25
MERCREDI				
JEUDI	08h55	12h00	13h30	16h25
VENDREDI	08h55	12h00	13h30	16h25

**PIECES A JOINDRE :**

- le présent document dûment rempli et signé par la collectivité compétente

Le document est à téléchargeable sur le site internet de la DSDEN 26 : <http://www.ac-grenoble.fr/ia26> à la rubrique Ecoles/Etablissements ► Organisation Scolaire.

- le(s) PV du conseil d'école

Les directeurs d'écoles pourront télécharger sur le PIA (Portail Interactif Agent dont l'accès est réservé aux seuls personnels de l'éducation nationale) aux rubriques Circulaire/Note & Ecoles/Etablissement ► Pilotage 1<sup>er</sup> degré ► Rythmes Scolaires :

une fiche mémo-rappelant les bonnes pratiques relatives à la tenue du conseil d'école et à la rédaction du PV

Une trame vierge pour la rédaction du PV du conseil d'école

A retourner à la circonscription **avant le : mardi 15 décembre 2020, délai de rigueur**

Cachet de la mairie



A. Chavannes Le 28 novembre 2020

Signature (nom & qualité) :

Jacques Poillon